



CC de l'Agglomération de Longwy (Siren : 245400262)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Longwy
Arrondissement	Briey
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/11/1960
Date d'effet	28/11/1960

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christian ARIES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CS 11432
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54414 LONGWY CEDEX
Téléphone	03 82 26 03 00
Fax	03 82 26 03 01
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	60 476
Densité moyenne	347,40

Périmètre

Nombre total de communes membres : 21

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Chenières (215401274)	652
54	Cons-la-Grandville (215401373)	593
54	Cosnes-et-Romain (215401381)	2 700
54	Cutry (215401514)	1 023
54	Fillières (215401944)	515
54	Gorcy (215402348)	2 569
54	Haucourt-Moulaine (215402546)	3 138
54	Herserange (215402611)	4 442
54	Hussigny-Godbrange (215402702)	3 507
54	Laix (215402900)	196
54	Lexy (215403148)	3 329
54	Longlaville (215403213)	2 506
54	Longwy (215403239)	14 495
54	Mexy (215403676)	2 298
54	Mont-Saint-Martin (215403825)	8 054
54	Morfontaine (215403858)	1 139
54	Réhon (215404518)	3 964
54	Saulnes (215404930)	2 462
54	Tiercelet (215405259)	663
54	Ugny (215405374)	765
54	Villers-la-Montagne (215405754)	1 466

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Alimentation générale en eau potable. Les installations de production et de distribution communales sont exclues de cette compétence. La communauté de communes peut passer toute convention utile pour assurer le secours en eau avec les communes qui en font la demande.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets - Mise en oeuvre d'une collecte sélective.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des ordures ménagères par adhésion au SMTOM de VILLERUPT</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Garantir les emprunts de l'association Alpha Santé. Garantir les emprunts de l'association hospitalière du bassin de Longwy. La CC peut confier à tous organismes, dont l'agence d'urbanisme de Lorraine-Nord, la tâche d'apprécier l'ampleur et les caractéristiques des mutations sociales et de mieux mesurer leurs effets sur la population.

Politique de la ville

*- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Participation à la définition et au suivi de la politique de la ville de l'agglomération. Dans ce cadre, il lui appartient de veiller à l'animation, au suivi et à la mise en cohérence des actions du contrat de ville, par l'intermédiaire du comité de pilotage et de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale prévus par ce dernier. La mise en oeuvre de ces dernières relève de la responsabilité des communes et des associations qui constituent les échelons d'intervention les plus appropriés à une politique de proximité.*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Définition d'une stratégie globale de développement. - Réalisation d'études - Aménagement de zones industrielle (aménagement proprement dit, études promotion) - Aménagement de zones d'activités artisanales, commerciales ou de services

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Aides indirectes et toutes opérations permettant d'améliorer l'environnement économique des entreprises. Opérations de communication et de promotion économique.

Développement et aménagement social et culturel

*- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
Création et gestion du golf de Senelle.*

- Etablissements scolaires

Gestion de l'école de plein air de Haucourt-Moulaine, établissement destiné à l'accueil de jeunes en difficulté.

- Actions de soutien à l'enseignement supérieur

La CC peut accompagner l'Etat, la Région, les chambres consulaires pour toute initiative destinée à développer l'enseignement supérieur et la recherche dans l'agglomération.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien à l'expression théâtrale d'intérêt communautaire. Création et gestion d'une médiathèque d'agglomération.

Encouragement à l'éducation musicale, limitée aux établissements qui comptent dans leur effectif des inscrits issus de 2/3 au moins des communes membres.

Aménagement de l'espace

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration de de programmes locaux de l'habitat.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Création de ZAD. - Création et réalisation de ZAC ou de lotissements à usage d'activités. - Réalisations d'opérations immobilières (construction et gestion) sur les ZAC ou lotissements à usage d'activités.

- Constitution de réserves foncières

Réalisations d'opérations immobilières (acquisition) sur les ZAC ou lotissements à usage d'activités.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- La communauté de communes est compétente en matière d'urbanisme prévisionnel et opérationnel. - Elaboration de charte d'agglomération. La charte d'agglomération définit les perspectives de développement de l'agglomération et les programmes d'action correspondants. Elle détermine l'affectation des différents espaces ; elle récite les besoins en matière d'équipements publics et de voirie intercommunale.

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Réalisation de nouveaux sentiers de randonnée et suivi des sentiers de randonnée.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>- Représentation à l'office du tourisme par deux délégués. - Subvention annuelle versée à l'office du tourisme pour financer des actions d'animation touristique - Réalisation de topo-guides.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration de programmes locaux de l'habitat tels qu'institués par la loi du 7 janvier 1983.</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Contribution pour le financement du SDIS</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Création et gestion des aires de stationnement des gens du voyage</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la région de VILLERUPT (255401333)	SM fermé	102 153
54	Syndicat mixte du SCOT nord Meurthe-et-Mosellan (200021806)	SM fermé	136 021

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)